

# CR REUNION (CHS-CT + dialogue social) AUDIOCONFERENCE DU 11/05/2020

## Prévention :

Après un point sur l'épidémie au sein de la DDFIP Aude et un rappel du tableau des effectifs actuels fourni en semaine 18 (taux de présentiel – avec CDC 29% contre 26% au niveau national), 194 agents présents au 11 mai contre 160 semaine précédente, un nouveau point est fait sur la prévention :

« *L'état d'urgence* » est décrété par le gouvernement jusqu'au 10 juillet.

- les **matériels** (blouses et lunettes) destinés aux employé(e)s **Berkani** sont arrivés, sauf les blouses jetables, en attente de réception. L'ISST souhaiterait que ces dotations soient pérennisées.

- les **600 masques lavables 60 fois** commandés ne sont pas encore reçus (cette semaine ?), **10 000 masques jetables ont été fournis par le Préfecture.** Les 10000 seront distribués sur des sites ou des groupes de sites appelés à recevoir de façon exceptionnelle des publics ciblés (notaires, régisseurs, cas par cas, la réception générale du public étant pour l'instant exclue).

Pour le Dr Eluard les masques sont à utiliser soit lors de la réception des publics précisés, soit dans les transports publics ou les courses personnelles, soit quand la distanciation sociale ne peut être respectée, pas de façon permanente au bureau (favoriser distanciation et aération des locaux). C'est aussi la position gouvernementale directement liée, nous le savons largement maintenant, à un manque d'anticipation des achats et de capacité de production de masques. Cette même démarche a poussé la direction a demandé à des agents qui portaient le masque sur leur lieu de travail pourquoi ils en portaient un ... l'un a par exemple répondu qu'il éternuait beaucoup .. c'est encore un droit de porter un masque ; par ailleurs les masques de la direction lavables 60 fois seront donc mis à disposition de tous les agents, il faudra sans doute le demander sur nos sites.

- 120 **visières** sont en cours d'acheminement, pour expérimentation au CDC et là où elles seront jugées nécessaires.

- des **hygiaphones** (27) seront installés selon un planning défini par la Direction, sur tous les guichets.

- au **CDC**, des **cloisonnettes** supplémentaires vont être commandées et le **câblage** va être revu.

- nettoyage des locaux : des heures supplémentaires vont être demandées aux sociétés, pour renforcer la périodicité des nettoyages (devis en cours). Des contrôles seront effectués sur les sites, avec vigilance particulière des CDS sur les zones « sensibles ».

- avenant au **DUERP** en cours de remontée des **chefs de service** (ci- après dénommés **CDS**).

## Le plan de reprise d'activité (PRA) :

- Le PRA ne prévoit **plus de taux de présentiel** mais une reprise progressive d'activité sous conditions de respect des consignes sanitaires **(100% des agents d'un service pourraient travailler si les conditions le permettent, il n'y a plus de taux de présence de référence comme pendant le PCA...).**

- jusqu'au 1<sup>er</sup> juin, tous les agents en **ASA30 (empêchés, garde d'enfants...)** sont **reconduits**. A compter du 2 juin, les agents « non empêchés » (parents sans justificatifs de fermeture de l'établissement scolaire de leurs enfants par ex.) devront poser des congés.

- Les CDS ont été relancés pour faire le **recensement** des personnels désignés (tableau prévisionnel du présentiel) selon les **priorités** définies (voir guides PRA envoyés par la Direction avec ordre des priorités).

- un « **guide de prévention** » édité par la DG a été envoyé aux agents.

- le PRA sera adapté selon les instructions de la DG au fil du temps, avec concertation CHS/CDS/OS. Nous sommes à l'heure actuelle dans le schéma « priorité 2 » (les CDS doivent informer chaque agent des conditions sanitaires et des travaux prioritaires définis par la DG).

A une question des OS, le Directeur répond que le contrôle fiscal et recouvrement forcé n'étant pas prioritaires, ils ne pourront reprendre que sur ordre de la Direction et après état des lieux de la reprise d'activité. Les indicateurs et objectifs 2020 (dialogue de performance) ne seront d'ailleurs pas définis par poste (**pas de pression sur les CDS**, message passé par la Direction), mais globalement pour le département, les années 2020 et probablement 2021 étant « anormales ». Selon le Directeur « quand on aura le temps, on reviendra aux retards (procédures, poursuites non effectuées etc.) », la responsabilité des comptables n'étant pas en cause en cet instant au vu de la crise.

**Nous invitons les agents subissant des pressions inadéquates à contacter leurs représentants CGT pour qu'un recadrage soit fait.**

- les **reprises d'activité**, même demandées par les agents, ne peuvent être validées que par les CDS. Ils doivent veiller en priorité à l'organisation locale (respect de la distanciation, espaces communs, progressivité et calibrage du présentiel, ordre de priorité des missions), y compris au SPFE (réaménagé).

- Possibilité **d'horaires décalés** (pour des raisons de transports, d'organisation...) à voir avec les CDS.

- Les CDS doivent fournir régulièrement à la Direction des **rapports sur les conditions de travail**, le Directeur se déplacera dans les services pour vérification.

- Des **visites ciblées de sites** (gros sites et autres sur

demande) seront organisées prochainement avec CHS+Direction. *N'hésitez pas à faire remonter vos problèmes et à demander une visite de votre service/poste.*

**Quelques questions ou problèmes évoqués par la CGT (vous en trouverez plus sur notre site) :**

- où on en est pour la **restauration** (ouverture prévue, livraison de repas, de « paniers »...)?

- Le RIAC dépendant de la Préfecture, une réunion audio doit avoir lieu avec la Préfète cette semaine.
- A Narbonne, le prestataire a refusé la reprise (calibrage impossible, risque sanitaire...)

- **agents exclus du PCA initial** : les CDS doivent fournir des explications sur la raison de leur exclusion aux agents concernés qui le demandent (en effet, tout agent sur mission dite prioritaire, et non empêché, pouvait être inclus dans la rotation). **Attention forte répercussion de ceci sur le « vol de RTT/congés » prévu. Idem pour le refus de télétravail. Réunion jeudi à 16h30 sur ce sujet.**

- le **télétravail** (disparités selon les sites et sécurisation contractuelle) :

- Le Directeur répond qu'à Narbonne, des agents ont refusé ou ont renoncé au télétravail, raisons du sous-calibrage du télétravail dans le SIE notamment. **Ceci est faux puisque des agents ont demandé également et ont essuyé des refus.**
- Pour la contractualisation (cahier des charges, protection des agents, contacts avec le service, conditions de télétravail), le Directeur précise que, l'urgence ayant précédé la réflexion, aucune consigne nationale n'a été donnée à ce sujet, qui demande en effet une adaptation, d'autant que le télétravail perdure pour l'instant pour une durée indéterminée.

- situation d'**agents ouvrant le courrier** sans protection (gants), absence de **produits** :

- Le Directeur indique que le courrier doit attendre 24h, consigne respectée partout.
- Le MP précise que l'usage des gants est, selon lui, une « fausse certitude » uniquement destinée à calmer des peurs auxquelles il juge nécessaire de résister (par ex, gants portés au visage = contamination, gants souillés dangereux) et qu'il est plus efficace de se laver les mains avant/après. L'ISST renvoie au guide de prévention des risques fourni par la DG (page 7). **Les agents que le port de gants rassure peuvent en obtenir** (pas d'interdiction mais veiller au respect des consignes sanitaires). A noter que la durée de 24h dont

**Site** de la section de l'Aude: <http://www.dgfip.cgt.fr/11/>

[cgt.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr); [cgt.ddfip11@gmail.com](mailto:cgt.ddfip11@gmail.com)

parle l'administration n'est pas certifiée par l'OMS (et dépend des matières); en outre contrairement à ce qui a été dit par la direction des gants sont portés dans les centres de tri de la Poste.

- La fourniture de gel/sprays/essuie-tout est assurée par la Direction : **ne pas hésiter à en demander à JF Dupuy si nécessaire.**

- **mutations 2020** (mouvement local, SDIF11, antenne SIE Limoux) :

La direction n'a pas plus réfléchi au sujet depuis la dernière réunion (modalités des mouvements locaux).

- Validation des mutations demandées par les agents sur le SDIF dès le mouvement de juin, création du service repoussée au 1/1/21. Nous avons fait remarqué qu'une création au 01/01 n'était pas simple au regard des contentieux et des H1 en cours à ces dates.
- Transformation SIE Limoux en antenne, pas de date prévue, ils n'ont pas encore eu le temps de réfléchir...en tout cas la même procédure de mutation que pour le sdfif serait possible.

- demande de rappel des **coordonnées des correspondants CHS** sur tous les sites et à tous les agents. Tout est sur Ulysse 11 et le Directeur enverra un message de rappel. De même pour les services à distance offerts (ONISEP, ProfExpress...) par les Services Sociaux.

- **discrimination** par les CDS : agents soit disant « immunisés », membres du CHS-CT, qui se voient attribuées des tâches en fonction de ces critères. Le MP précise que la « suspicion d'immunisation », ne relève pas de l'appréciation du chef de poste mais de celle du MP, qu'il s'agit là d'un jugement, et ne peut constituer un motif pour aucune attribution. Le Directeur précise qu'il en est de même pour les membres du CHS-CT, dépendant de la Direction et pas du poste. Le CDS a la latitude de nommer des agents à des missions liées au poste, mais certainement pas en invoquant ces critères, sous peine de discrimination.

- **limitation de la diffusion de tracts-compte-rendu de réunions « papier »** : la pénurie de papier invoquée pour « limiter » la diffusion des tracts liés à la crise n'est, selon le Directeur, aucunement justifiée, de toute façon aucun protocole DGFIP ne permet une telle remarque des CDS. Aucune consigne n'a été donnée en ce sens par la Direction.

**Début environ 16h15. Clôture vers 19h10.**

**N'hésitez pas, contactez les collègues de la CGT Finances Publiques 11**